



Imitation signature pour obtention d'un prêt

Par **serpolet**, le **18/04/2016** à **19:18**

Bonjour à tous,

Ma cousine, mère de famille avec 4 enfants, est en séparation et le divorce en cours.

Ayant de grosses difficultés financières, sa banque lui a d'abord prêté 3000 euros puis au bout de 8 mois étant continuellement à découvert, sa banquière lui propose un prêt de 7000 euros, qui rachètera le prêt en court, couvrira le découvert et lui permettra d'avoir un fond de roulement. Seulement si, pour le prêt de 3000€ sa signature suffisait, la banquière lui a demandé pour ce nouveau prêt la signature de son mari et aurait proposé à ma cousine d'imiter la signature de son mari!

Le compte bancaire est à son nom propre, elle a son propre logement, touche toutes les allocations et n'habite plus la même ville que son ex. depuis 15 mois.

Etant très proche, elle m'a donc raconté ce projet de prêt bancaire et je lui ai fortement déconseillé d'imiter la signature de son mari, que c'était de l'escroquerie et qu'elle allait faire un faux et usage de faux.

Hélas je crois qu'elle l'a fait, un de ses propres enfants m'ayant demandé si c'était grave d'imiter une signature!

Que risque t'elle? si elle se retrouve de nouveau en difficultés financières ce qui a de fortes chances d'arriver et ne peut pas rembourser ce prêt, la banque contactera t'elle son ex mari qui alors se retournera contre elle?

Comment se fait-il qu'une banquière de la Société Générale conseille à un client d'imiter une signature pour l'obtention d'un prêt?

Je vous remercie beaucoup pour vos réponses

Serpolet

Par **morobar**, le **19/04/2016** à **07:35**

Bjr,

[citation] la banquière lui a demandé pour ce nouveau prêt la signature de son mari et aurait proposé à ma cousine d'imiter la signature de son mari! [/citation]

C'est une information fantaisiste.

[citation] Comment se fait-il qu'une banquière de la Société Générale conseille à un client d'imiter une signature pour l'obtention d'un prêt? [/citation]

Redite: information fantaisiste, la banque ne commet pas ce genre d'erreur, ne prodigue pas ce genre de conseil qui ne peuvent qu'aboutir à la situation que vous avez exposée, à savoir des impayés avec en sus la responsabilité de l'établissement bancaire.

Par **jos38**, le **19/04/2016** à **10:20**

bonjour. ayant moi-même eu un prêt dans cette banque, j'ai signé les papiers devant la banquière avec mon mari. maintenant, si elle obtient ce crédit, c'est qu'elle a signé à la place de son époux. en principe, on ne peut emporter les documents chez soi pour signature, en principe...

Par **morobar**, le **19/04/2016** à **18:21**

Bjr,

Tout est possible, mais je ne vois pas un conseiller commercial en banque assister à des fausses signatures sachant que le dossier est déjà vaseux et va déboucher sur un sinistre.

Par **serpolet**, le **20/04/2016** à **17:12**

Bonjour et merci pour vos réponses.

Le formulaire de prêt était à son domicile puisque sa fille aînée l'a vu. La banquière le lui a donc confié pour qu'elle le fasse signer à son mari, ce qui me fait croire qu'elle n'était pas au courant de sa situation... je n'ai plus de contact avec ma cousine, elle ne me répond plus ni à mes mails ni au téléphone et je crains beaucoup pour elle.

Par **jos38**, le **20/04/2016** à **18:28**

bonsoir. je comprends votre angoisse mais votre cousine est adulte. vous ne pouvez rien faire pour elle. ces crédits sont un engrenage, reste à savoir si c'est légal de ne pas faire signer sur place. je laisse répondre les pros sur ce sujet

Par **serpolet**, le **20/04/2016** à **19:09**

Merci pour votre soutien, ce que je ne comprends pas c'est comment la banquière n'a pas demandé l'adresse de son mari afin de lui envoyer un exemplaire à signer et à retourner directement à la banque! Quel imbroglio!